

Participation aux campagnes de vaccination

Inclus dans l'offre socle



Pourquoi faire ?

- Préserver la santé des travailleurs.
- Participer à des actions de santé publique initiées par le ministère de la Santé.



Qui est concerné ?

Les publics cibles de la campagne sont généralement définis selon des critères d'âge, de sexe, de profil de santé ou de probabilité d'exposition à certains virus ou bactéries.



Concrètement, comment ça se passe ?

Des actions inscrites dans le cadre de campagnes nationales.

Notre service peut participer à des campagnes de vaccination pilotées par le ministère de la Santé. Il ne s'agit pas nécessairement de vaccinations recommandées en fonction d'une exposition professionnelle : il peut s'agir d'une campagne de vaccination dans le cadre d'une épidémie au sein de la population générale. Cette participation aux campagnes de vaccination s'inscrit dans le cadre de la mission de préservation de la santé des travailleurs, et contribue à leur maintien en emploi. Elle est généralement limitée dans le temps.

Une organisation logistique est mise en œuvre.

Notre service organise la campagne et informe les entreprises de la possibilité de vaccination qui est offerte à leurs salariés. L'acte vaccinal est réalisé par un professionnel de santé du service, dans les conditions de sécurité requises.

